

Charte de la **SUBRIÉTÉ** énergétique



Selon l'article 2 de la Charte de l'Environnement de 2004 « Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement ».

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne, soucieux de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, souhaite s'engager dans la mise en place d'actions globales de sobriété énergétique, qu'il complétera par des actions d'efficacité énergétique.

Afin de renforcer les actions entreprises par le SDE 24, vous trouverez dans ce document des éco-gestes adaptés pour vous impliquer individuellement dans cette dynamique collective de long terme dont l'objectif est d'obtenir économies d'énergie et réduction d'impact carbone pour réussir les transitions.



Le peuple français
proclame solennellement
son attachement aux Droits
de l'Homme et aux principes de la
souveraineté nationale tels qu'ils ont été
définis par la Déclaration de 1789,
confirmée et complétée par
le préambule de la Constitution
de 1946, ainsi qu'aux droits
et devoirs définis dans la Charte
de l'environnement
de 2004.

Charte de l'environnement

loi constitutionnelle n°2005 - 205 du 1er mars 2005

« *Considérant,*

« *Que les ressources et les équilibres naturels ont
conditionné l'émergence de l'humanité ;*

« *Que l'avenir et l'existence même de l'humanité
sont indissociables de son milieu naturel ;*

« *Que l'environnement est le patrimoine commun
des êtres humains ;*

« *Que l'homme exerce une influence croissante
sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;*

« *Que la diversité biologique, l'épanouissement
de la personne et le progrès des sociétés humaines sont
affectés par certains modes de consommation ou de production
et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;*

« *Que la préservation de l'environnement doit être recherchée
au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;*

« *Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix
destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas
compromettre la capacité des générations
futurs et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;*

Article 1

Chacun a le droit de vivre dans un environnement
équilibré et respectueux de la santé.

Article 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la
préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3

Toute personne doit, dans les conditions définies
par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible
de porter à l'environnement ou, à défaut, en
limiter les conséquences .

Article 4

Toute personne doit contribuer à la réparation
des dommages qu'elle cause à l'environnement,
dans les conditions définies par la loi.

Article 5

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'in-
certaine en l'état des connaissances scientifiques,
pourrait affecter de manière grave et irréversible
l'environnement, les autorités publiques veillent,
par application du principe de précaution et
dans leurs domaines d'attributions, à la mise en
œuvre de procédures d'évaluation des risques
et à l'adoption de mesures provisoires et
proportionnées afin de parer à la réalisation du
dommage.

Article 6

Les politiques publiques doivent promouvoir un déve-
loppement durable. À cet effet, elles concilient la pro-
tection et la mise en valeur de l'environnement, le
développement économique et le progrès social.

Article 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et
les limites définies par la loi, d'accéder aux
informations relatives à l'environnement détenues
par les autorités publiques et de participer à
l'élaboration des décisions publiques ayant une
incidence sur l'environnement.

Article 8

L'éducation et la formation à l'environnement
doivent contribuer à l'exercice des droits et
devoirs définis par la présente Charte.

Article 9

La recherche et l'innovation doivent apporter
leur concours à la préservation et à la mise en
valeur de l'environnement.

Article 10

La présente Charte inspire l'action européenne
et internationale de la France. »

Sobriété structurelle

Comment le SDE 24 accompagne le territoire, les collectivités et les habitants à être plus sobres.

- Nouvelle donne de l'éclairage public
- Soutien à la rénovation énergétique des bâtiments publics
- Accompagnement à la planification de la transition énergétique des territoires
- Déploiement IRVE publiques

Sobriété dimensionnelle

Il s'agit de bien dimensionner les équipements par rapport au besoin.

- Parc de véhicules adaptés aux différents besoins : vélos électriques pour les trajets de moins de 5 km, voitures de différents formats, voitures électriques / hybrides...

Sobriété d'usage

La sobriété d'usage, c'est utiliser correctement les équipements, c'est aussi avoir un usage sobre.

- Réalisation d'un audit énergétique sur le bâtiment du siège > Étiquette Énergie-Climat = C
- Projet en réflexion pour un système de chauffage par géothermie
- Régulation et limitation des systèmes de chauffage et de climatisation
- Optimisation des éclairages

Sobriété coopérative

La sobriété coopérative/conviviale, c'est mutualiser des biens, être dans l'usage plutôt que dans la possession de biens.

- Projet d'autopartage avec Périmouv'
- Partage de fichiers via le serveur informatique
- Outil collaboratif Teams pour discussions internes et organisation de visioconférences
- Nomination d'un Ambassadeur Sobriété

Mesures individuelles

Consommation électrique




La lumière

- Je privilégie la lumière naturelle (orientation du bureau, ouverture des stores).
- J'allume ma lampe de bureau avant les plafonniers.
- Je pense à éteindre dès que la luminosité naturelle est suffisante.
- J'éteins systématiquement les lumières en sortant de mon bureau ou de tout autre lieu.

10 min d'éclairage inutile 3 fois par jour, c'est l'équivalent au bout d'un an de 5 jours d'éclairage en continu

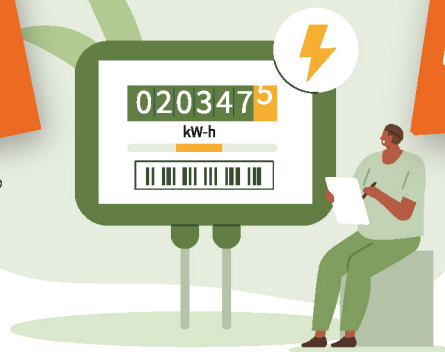


Les consommations des équipements électriques

- Je mets en veille mon ordinateur (raccourci clavier  + L). Attention, le mieux est d'éteindre complètement son ordinateur.
- Je règle la luminosité de mon écran pour un bon compromis entre confort visuel et économie d'énergie.
- J'éteins la multiprise où sont branchés mes appareils électriques chaque fin de journée.

25% c'est la part des équipements informatiques dans la consommation d'électricité d'une entreprise tertiaire. (source ADEME)

Mieux gérer la consommation des équipements bureautiques (ordinateurs, imprimantes, photocopieurs) en dehors de leur plage d'utilisation permettrait d'économiser en moyenne 40% de leur consommation totale. (source ADEME)



Mesures individuelles

Chauffage et climatisation



50% c'est la part du chauffage dans les consommations d'énergie au bureau.



La gestion des températures dans le bâtiment

- Je signale tout problème de régulation thermique au service Énergie.
- Je ferme les portes de communication avec les espaces peu ou pas chauffés/climatisés et les accès vers l'extérieur.
- Je vérifie la température ambiante grâce aux thermomètres et j'adapte ma tenue à la température intérieure.

Le chauffage

- Je ferme les volets le soir, en période hivernale (pour éviter les déperditions de chaleur).

La climatisation

Pour limiter mes besoins en climatisation :

- Je rafraîchis naturellement le matin et crée des circulations d'air en ouvrant les fenêtres.
- Je ferme les protections solaires, puis les fenêtres dès que la température extérieure s'approche de celle du bureau.
- Je privilégie l'utilisation d'un ventilateur. C'est souvent une solution suffisante et moins consommatrice d'énergie que la climatisation. Je pense à l'éteindre quand je quitte la pièce.

Pour le chauffage, chaque degré d'écart augmente la consommation d'énergie de 7%

Un climatiseur a une consommation 62 fois plus élevée qu'un ventilateur.

Pour la climatisation, chaque degré d'écart augmente la consommation d'énergie de 4%

Lorsque la climatisation fonctionne :

- Je garde les fenêtres fermées pour qu'elle soit efficace.
- Je règle la climatisation sur une température égale à -4°C par rapport à l'extérieur et à minima sur 26°C .
- Je coupe la climatisation en partant.



Les bâtiments tertiaires et résidentiels contribuent à près de 45% de l'énergie finale consommée en France et génèrent 20% des émissions directes de gaz à effet de serre.

Mesures individuelles

Mobilité et télétravail



Les déplacements

- Je prends les escaliers plutôt que l'ascenseur.
- Je privilégie la marche et/ou les vélos électriques mis à disposition par le SDE 24 pour les déplacements courts (centre-ville de Périgueux).

12 Mt de CO₂ sont émis par les déplacements liés aux activités de bureau.

Il faut à peine **1/4h** pour faire **1 km** à pied et **30 min** de marche rapide par jour améliorent votre santé.

- Je priorise les véhicules électriques et les transports en communs lors de mes déplacements.
- J'opte pour l'éco-conduite.
- En voiture, je limite l'utilisation de la climatisation : les fluides frigorigènes du système sont de puissants gaz à effet de serre (GES). Je pense à mettre le pare soleil.

Une conduite agressive augmente de **40%** la consommation de carburant pour un même trajet.



Les réunions

- Je mets en place des réunions en visioconférence lorsque cela est possible.
- Je privilégie l'audio à la vidéo lors des visioconférences où je ne suis pas organisateur.

Couper sa caméra lors d'une visioconférence permet d'économiser **96%** de son empreinte carbone.

Préférez la visioconférence par rapport à un déplacement en voiture !
Un déplacement de **20 km** aller-retour pour une réunion a **x16** plus d'impact carbone que une réunion en visio de **3h**



Le télétravail

Le télétravail évite des déplacements, réduit les émissions de gaz à effet de serre et améliore la qualité de l'air. Mais les pratiques numériques ont aussi des impacts : je mets en place chez moi les éco-gestes que j'applique lorsque je suis dans les locaux du SDE 24.

Mesures individuelles

Usage informatique



Les mails, une empreinte carbone non négligeable

- Je classe mes mails dès leur arrivée, supprime ceux qui ne sont pas indispensables et nettoie une fois par semaine ma boîte mail.
- Je ne multiplie pas les destinataires inutilement.
- Je crée des pièces jointes légères : fichiers compressés, PDF basse définition.
- J'adapte ma signature électronique.
- Je me désabonne des newsletters que je ne lis pas.
- Je privilégie la messagerie Teams pour les communications internes. Elle permet d'échanger plus facilement et plus sobrement autour d'un sujet.

Un courriel avec une pièce jointe d'**1 Mo** a un impact énergétique de **25 W/h**, soit l'équivalent de **2h** d'usage d'ampoule basse consommation.

10 à 12 milliards de mails sont envoyés dans le monde en **1h** dont **60%** jamais ouverts.



Le réseau filaire est **20** fois moins consommateur d'énergie que la 4G.

Pour diminuer la consommation de stockage des données

- Je ne conserve que ce qui m'est utile, que ce soit en ligne ou sur mes équipements.
- Je stocke et utilise le maximum de données localement.
- Je nettoie mes dossiers après la clôture d'une tâche, crée des raccourcis, évite les doublons de fichiers.

Pour surfer responsable sur internet

- Je vais directement sur le site recherché, en utilisant l'historique de mes consultations, en créant des favoris dans mon navigateur pour les sites que je consulte régulièrement ou en tapant directement l'adresse URL d'un site lors d'une recherche.
- Je ferme les onglets que je n'utilise pas ou plus.
- Je supprime régulièrement les cookies et les téléchargements.
- J'utilise de préférence le réseau filaire ou le Wifi.

Un email stocké, c'est **10** grammes de CO₂ générés par an, soit le bilan carbone d'un sac plastique.

Mes éco-gestes sobriété de fin de journée



- J'éteins la lumière du bureau si je suis le dernier à partir
- Je coupe la multiprise
- Je ferme les volets
- Je mets le thermostat en mode nuit
- J'éteins la lumière des espaces communs si je pars en dernier

CHARTE D'ENGAGEMENTS

Je soussigné(e) Mme/M., agent public du SDE 24, m'engage à respecter la présente charte pour la Sobriété. En effet, en respectant ces différentes préconisations je souhaite participer à réduire les consommations énergétiques mais aussi les émissions carbone liées à mon activité professionnelle. En adaptant mon comportement, au travail et dans ma vie personnelle, je contribue ainsi à un monde plus sobre.

Signature

